

Présentation des options facultatives pour l'enseignement Arts Visuels en classe de seconde

N.B : Une option facultative ne peut être cumulée à une Section Européenne

« Arts plastiques »

Le lycée des Arènes propose aux élèves inscrits dans l'enseignement d'exploration « **arts visuels : création et activités artistiques** » un enseignement complémentaire optionnel en « arts plastiques » de trois heures par semaine.

L'enseignement des arts plastiques au lycée repose essentiellement sur l'exercice d'une pratique. Il vise à la compréhension des processus de création, sur les plans pratique et théorique, à la connaissance des œuvres et à l'exercice de la réflexion critique.

Cela s'adresse à des élèves motivés qui souhaitent entamer une formation artistique dans le cadre de l'enseignement général, enrichir leur culture générale et acquérir de solides connaissances et compétences artistiques.

Ce choix de cumuler un enseignement en arts plastiques à l'option d'exploration « arts visuels » permet aux élèves de se projeter lucidement vers l'avenir et préparer des parcours de formation supérieure dans des filières faisant place à une culture artistique.

Le recrutement des 35 élèves bénéficiant de cette formation se fait sur l'examen attentif d'un dossier spécifique à fournir le jour de l'inscription au lycée et contenant :

- **Les trois bulletins trimestriels de la classe de troisième**
- **Une lettre de motivation.**

Les résultats seront communiqués par l'établissement à tous les candidats avant le 10 juillet 2017.

« cinéma-audiovisuel »

Le lycée des Arènes propose aux élèves inscrits dans l'enseignement d'exploration « **arts visuels : création et activités artistiques** » un enseignement complémentaire optionnel en « Cinéma-Audiovisuel » de trois heures par semaine.

L'enseignement de Cinéma-audiovisuel développe une pratique artistique, expressive et créative, expérimentale et technique qu'elle soit individuelle ou collective. Il conduit à l'appropriation progressive d'une culture cinématographique et audiovisuelle par la découverte d'œuvres et de documents replacés dans leur contexte historique, technique, économique et esthétique.

Il s'adresse à des élèves motivés qui souhaitent entamer une formation artistique dans le cadre de l'enseignement général, enrichir leur culture et acquérir de solides connaissances et compétences artistiques, liées au cinéma.

Ce choix de cumuler un enseignement en Cinéma-audiovisuel à l'enseignement d'exploration « arts visuels » permet aux élèves de se projeter lucidement vers l'avenir et préparer des parcours de formation supérieure dans les filières qui les intéressent.



Le recrutement des 35 élèves bénéficiant de cette formation se fait sur l'examen attentif d'un dossier spécifique à fournir le jour de l'inscription au lycée et contenant :

- **trois bulletins trimestriels de la classe de troisième**
- **Une lettre de motivation.**

Les résultats seront communiqués par l'établissement à tous les candidats avant le 10 juillet 2017.